



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 30 NOVEMBRE 2024 À 9 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Guy Gilbert, Conseiller municipal - District 2
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2025
- 2.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 480 000 \$ pour le prolongement du service d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte
- 2.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 550 000 \$ pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout et la réfection du chemin du Village
- 2.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 5 000 000 \$ pour la réfection du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur les chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte
- 2.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximal de 2 080 000 \$ pour la réalisation de divers projets municipaux 2025

3. Direction générale

- 3.1 Aucun

4. Travaux publics

- 4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Aucun



7. Protection contre l'incendie

7.1 Aucun

8. Varia

8.1 Aucun

9. Période de questions

9.1 Période de questions

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil par voie électronique.

Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 9 h.

346-2024

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2025

Madame Marie Gagnon donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2025 et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

2.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 480 000 \$ pour le prolongement du service d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte

Madame Lucie Laroche donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du règlement d'emprunt d'un montant maximum de 480 000 \$ pour le prolongement du service d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.



2.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 550 000 \$ pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout et la réfection du chemin du Village

Monsieur François Boily donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 550 000 \$ pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout et la réfection du chemin du Village et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

2.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 5 000 000 \$ pour la réfection du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur les chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte

Monsieur François Boily donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du règlement d'emprunt d'un montant maximum de 5 000 000 \$ pour la réfection du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur les chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

2.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximal de 2 080 000 \$ pour la réalisation de divers projets municipaux 2025

Madame Marie Gagnon donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du règlement d'emprunt d'un montant maximal de 2 080 000 \$ pour la réalisation de divers projets municipaux 2025 et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

9.1 Période de questions

À 9 h 05, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 9 h 05.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 9 h 05.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier